Déclaration UE de conformité selon le règlement EPI (UE) 2016/425

Fabricant : UNICO GRABER AG, Stöckackerstrasse 30, 4142 Münchenstein / Suisse, confirme que l'équipement de protection individuelle (EPI) répertorié est conforme aux directives du règlement EPI (UE) 2016/425 ; Lorsque la norme harmonisée EN 166:2001 a été transposée dans le droit national, la norme nationale est également applicable. L'EPI répertorié ci-dessous a été testé par des laboratoires d'essais indépendants et évalué et certifié par l'organisme notifié spécifié. Vous pouvez retrouver les certificats correspondants en utilisant le code QR ou le lien ci-dessous.
www.unicograber.com

Nom du produit:	UNIweld
Ligne de produit:	UNICOweld
Propriété du produit:	protection oculaire corrigée impossible
Caractéristiquees générales de produit :	lunettes à branches
Équipment:	-
Résistance mécanique (monture) :	sans
Groupe de produit:	COMPLEXVISION
Normes EN:	PPE Regulation (EU) 2016/425 | PPE Regulation (EU) 2016/425
Aide au portage:	crochet auriculaire
Autonomie (utilisation):	Utilisation continue
Composant du produit:	Les instructions et informations du fabricant sont incluses avec le produit.

Catégorie de risque (règlement EPI): Catégorie II - équipement de protection pour se préserver des dangers

Description du produit

Die Dunkle. Schweisser-Schutzbrille in zeitloser und robuster Form, welche durch ihre Funktionalität glänzt. Zwei mögliche Bügelversionen vereinfachen zusätzlich die Anpassung an jede Kopfform.

Numéro d'article:	0330 0000 02
Couleur de monture:	anthrazit
Exécution:	-
Type de vitrage:	5 UG 1 F CE
Taille:	universal
Classe de résistance:	F
Teinte de coloration :	green
Revêtement:	-
Material oculaire:	-
Code secteur d'activité:	Agriculture/Foresterie/Pêche | Artisanat | Construction de véhicules/avions | Construction/Construction routière | Horticulture | Industrie métallurgique | Industrie électrique | Ingénierie mécanique | Technologie climatique | Travail temporaire

Optique **Classe 1** avec des exigences particulièrement élevées en matière de performances visuelles pour une utilisation continue selon EN166:2001

IMPORTANT :
Si les lunettes de sécurité sont utilisées de manière inappropriée ou sont modifiées de manière permanente de quelque manière que ce soit (par exemple, retrait de pièces individuelles telles que la protection latérale, etc.), toute action en responsabilité contre le fabricant expire. Les fiches techniques correspondantes sont déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Autorité de certification:	NB 0196; DIN CERTCO Gesellschaft für Konformitätsbewertung mbH; Alboinstr. 56; D-12103 Berlin
Certificat de type UE:	C3233UG

La déclaration de conformité UE a été créée selon le certificat de type CE: C3233UG

CH-Münchenstein, 02.04.2025

Dominique Graber, CEO

Unico Graber AG
T +41 +61 951 15 55
Stöckackerstrasse 30
info@unicograber.com
CH-4142 Münchenstein
www.unicograber.com